

15 / Réponse à «Plusieurs journalistes attaqués par le chanteur Francis Lalanne lors d'une interview» (9 juin 2021)

Alerte n°107/2021 reçue le 9 juin 2021 : Le 5 juin 2021, une équipe de trois journalistes de l'émission Quotidien diffusée tous les jours sur TMC a affirmé avoir été attaquée par le chanteur et partisan du mouvement des Gilets jaunes, Francis Lalanne, lors d'une interview à Avignon. L'équipe comité citoyenne d'Avignon » trois jours des conférences, de débats et d'ateliers organisés par des partisans des Gilets jaunes. Lalanne était sur place et l'équipe de télévision a commencé à l'interviewer. Après quelques questions, l'entretien s'est tendu après qu'il ait accusé de « manipulation » le journaliste Paul Larrouturou, qui lui demandait de commenter des propos de l'humoriste Jean-Marie Bigard (adressés à l'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn : « crève c***** »). Lalanne a alors déclaré : « Je vous interdis d'utiliser mes images pour votre reportage », s'est levé et a crié plusieurs fois « enlevez ce qui est dans la caméra ». Plusieurs personnes ont tenté de le retenir. Une partie de la scène a été filmée. Paul Bouffard, le caméraman, a déposé plainte contre Lalanne auprès du procureur de la République de Paris pour « violence avec arme ». Il dit avoir reçu un « coup de poing violent au visage » et un autre coup sur la tête : « Il s'est emparé de mon casque ». Selon Larrouturou « les médecins ont diagnostiqué un traumatisme crânien, une tendinite post-traumatique gauche pour Paul Bouffard ». Larrouturou a rapporté avoir lui-même « une entorse au poignet droit » après avoir été frappé.

Réponse des autorités françaises :

Une enquête préliminaire est en cours sous l'autorité de la justice.

La France rappelle son attachement indéfectible, sur le plan national comme international, à la liberté de la presse et à la liberté d'expression. La protection de ces libertés et la garantie d'un environnement sûr constituent une priorité.